



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

Contre l'apnée du sommeil, l'hôpital de Kourou propose désormais la polysomnographie



Le service de médecine du CHK propose cet examen depuis le mois de novembre. Favorisée par l'âge et le surpoids, l'apnée du sommeil peut provoquer des somnolences en journée et favorise la survenue de l'hypertension artérielle, de maladies coronariennes voire d'un AVC ou un accident de la route. Elle est très souvent associée au diabète, dont la prévalence est élevée sur le territoire.

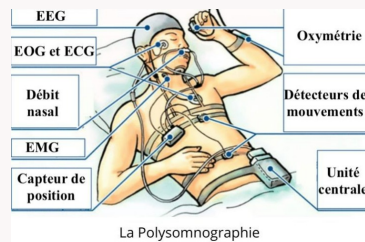


Dr Valentin Kitenge

En Guyane, on ne sait pas combien de personnes souffrent d'apnée du sommeil. Il s'agit d'un « syndrome fréquent et plutôt masculin, [rappelle l'Inserm](#). L'incidence du syndrome d'apnées du sommeil augmente de façon quasiment linéaire en fonction de l'âge chez les adultes : 7,9% des personnes âgées de 20 à 44 ans, 19,7% des 45–64 ans et 30,5% des personnes de plus de 65 ans sont concernées. Néanmoins, ces chiffres sont probablement sous-estimés compte tenu du caractère asymptomatique du syndrome chez certaines personnes. »

Même si l'on ne dispose pas de chiffres, la Guyane est probablement touchée puisqu'outre l'âge, le surpoids et l'obésité sont des facteurs de risque. Le syndrome d'apnées obstructives du sommeil est aussi très souvent associé au diabète, qui touche près d'un Guyanais sur dix.

L'apnée du sommeil, qui entraîne un défaut d'oxygénation, se traduit par des micro-éveils, plus ou moins fréquents : 5 à 15 par heure en cas d'apnée du sommeil légère, plus de 30 dans les cas les plus sévères. Outre la somnolence en journée – les personnes en souffrant ont davantage d'accidents de la route et du travail que les autres – l'apnée du sommeil favorise la survenue de l'hypertension artérielle, de maladies coronariennes, d'insuffisance cardiaque, de troubles du rythme cardiaque voire d'accidents vasculaires cérébraux (AVC). « Ce sont des AVC qui peuvent être déclenchés par une hypertension artérielle nocturne liée à l'apnée du sommeil », explique le Dr Valentin Kitenge, cardiologue et chef du service de médecine au CHK. C'est pour mieux la diagnostiquer et la prendre en charge que le service de médecine du centre hospitalier de Kourou (CHK) propose, depuis le mois de novembre, la polysomnographie.



L'examen consiste en la pose d'électrodes pour mesurer l'activité cérébrale, l'activité des muscles au niveau du menton, des bras et des jambes, l'activité du cœur et l'activité oculaire. « Le patient arrive vers 17 ou 18 heures à l'hôpital. Nous lui posons l'appareil et, le lendemain matin, il peut retourner chez lui et reprendre ses activités, détaille le Dr Kitenge. En fonction du diagnostic, nous allons appareiller le patient à domicile pour pallier ses apnées. Il s'agit d'un masque qui facilite l'oxygénation et qui nous

transmet, en temps réel, des données pour vérifier l'adhésion du patient et la qualité de son sommeil. Nous le revoyons alors un mois plus tard. Pour les patients que nous n'appareillons pas, nous allons travailler sur les facteurs de risque que peuvent être la consommation de tabac, le manque d'activité physique, des facteurs cardiovasculaires. »

Depuis novembre, une trentaine de patients en ont bénéficié ; une vingtaine ont été appareillés ensuite à domicile. Ils ont généralement été orientés vers le CHK par leur médecin traitant, par le service de diabétologie de l'hôpital de Cayenne ou par un cardiologue. « Nous avons proposé la formation à tous les infirmiers et à l'équipe médicale, poursuit le Dr Kitenge. Pour l'instant, nous proposons l'examen à l'hôpital, car nous n'avons qu'un appareil et, lors de son utilisation à domicile, il arrive qu'il soit cassé.

Des échanges avec les premiers patients appareillés, le Dr Kitenge retient que si certains ont besoin de quelques jours pour s'habituer à l'appareil, « certains ont ensuite remarqué une amélioration de leur qualité de vie. Ils ne se sentent plus fatigués en journée, ne somnolent plus quand ils conduisent. »

EN BREF

♦ Laissez-passer : une nouvelle procédure plus respectueuse des droits des patients

Les patients et parturientes en situation irrégulière ont parfois besoin d'obtenir un laissez-passer pour les points de barrage routiers de Régina, de Saint-Laurent du Maroni ou de la police aux frontières (PAF à l'aéroport, lors d'évacuations sanitaires), afin d'accéder à des soins, programmés ou urgents, justifiés par leur état de santé et médicalement prescrits, et indisponibles dans leur secteur de prise en charge initial ou en Guyane. Jusqu'à présent, les prescripteurs devaient adresser une demande détaillée à l'ARS, qui donnait un avis et gérait le dossier de demande. Ce ne sera plus le cas à compter de mardi, date d'entrée en vigueur de la nouvelle procédure.

Les principales évolutions de ce dispositif concernent :

Pour les transports intra-Guyane

- Les urgences vitales et fonctionnelles régularisées par le Samu sont dispensées de laissez-passer
- Les soins urgents non régulés par le Samu (raison médicale impérative, mineurs, femmes enceintes...) ne donnent plus lieu à des demandes de laissez-passer mais à une simple information des services préfectoraux par le prescripteur ; l'information ne comporte aucune donnée médicale.
- Les autres soins doivent faire l'objet d'une demande de laissez-passer. Ces demandes ne sont plus à transmettre à l'ARS mais directement aux services préfectoraux. L'information ne comporte aucune donnée médicale.

Pour les Evasan hors de Guyane

- Les Evasan traitées par le service du Samu font l'objet d'une simple information des services préfectoraux.
- Les autres demandes devront continuer de faire l'objet de demande de laissez-passer, directement aux services préfectoraux.

Cette nouvelle procédure est plus respectueuse des droits des patients. Elle réduit le nombre de situations pour lesquelles un laissez-passer doit être produit. Elle respecte davantage les prescriptions des prescripteurs, qui ne sont plus soumises à avis de l'ARS. La confidentialité des informations médicales est mieux respectée.

Ce nouveau protocole a été transmis aux trois hôpitaux publics et aux deux groupes privés, Rainbow et Guyane Santé, ainsi qu'au réseau Périnat et aux URPS médecins et sages-femmes, afin qu'ils les diffusent à leurs personnels et/ou membres. Il est accompagné d'annexes détaillées décrivant chaque situation rencontrée. Ce nouveau dispositif entre en vigueur mardi. Une évaluation sera effectuée à 3 mois après sa mise en place pour effectuer les éventuelles modifications nécessaires.

♦ Le dispositif MAIA – Réseau gérontologique lance un diagnostic dans le territoire des Savanes



Dans le cadre du lancement d'un projet de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées dans le secteur des Savanes, le dispositif MAIA - Réseau gérontologique prévoit un diagnostic sur la structuration et l'organisation du territoire en réponse au vieillissement de la population. Les objectifs sont les suivants :

- Recueillir les caractéristiques, les besoins et les manques des personnes âgées et de leur entourage ;
- Cartographier les ressources du champ de la gérontologie déjà en place du territoire ;
- Identifier les obstacles et leviers d'actions pouvant faire évoluer l'offre actuelle et développer une dynamique de concertation et de coopération des acteurs de tous les champs liés à la situation des personnes âgées (sanitaire, médico-social et social, institutions, associations, usagers...)

Le dispositif MAIA – Réseau gérontologique propose **trois tables rondes à Kourou, les 18, 19 et 20 avril**. Il invite les acteurs intervenants auprès des personnes âgées à y participer :

- Le 18 avril, sur le thème du médico-social, de 9 heures à 12 heures au pôle culturel. Inscriptions : <https://forms.gle/3tDtAKWhnqCD69hC7>.
- Le 19 avril, sur le thème du social et de l'accès aux droits, de 9 heures à 12 heures au pôle culturel. Inscriptions : <https://forms.gle/86myExB44vffKbR7A>.
- Le 20 avril, sur le thème du sanitaire, de 19 heures à 20h30 au pôle culturel. Inscriptions : <https://forms.gle/Eu1KemKTH2LsaTSq5>.



En parallèle, la MAIA lance une enquête populationnelle sur le sujet via un questionnaire

(<https://fr.surveymonkey.com/r/savanesenquetepersonneagee>) ou le QR Code ci-contre. Elle invite les acteurs du champ des personnes âgées à le diffuser auprès de leurs bénéficiaires. Le dispositif MAIA est également disponible pour effectuer des entretiens auprès des personnes de plus de 60 ans vivant sur le territoire des Savanes. Il est possible de lui transmettre les coordonnées des personnes qui auront donné leur accord à mc.nivet@maia-guyane.org.

♦ Paludisme : un premier trimestre calme après une année 2022 au plus bas



« La situation épidémiologique du paludisme était calme au cours du 1er trimestre 2023, note Santé publique France, dans un [point épidémiologique publié hier](#). Parmi les onze accès palustres recensés (7 Plasmodium vivax, 4 Plasmodium falciparum), quatre se seraient contaminés en Guyane en zone d'orpaillage et cinq seraient importés. En 2022, le nombre annuel d'accès palustres recensés parmi les patients diagnostiqués par le système de soins de Guyane était le plus faible jamais enregistré. La majorité des accès disposant d'un lieu présumé de contamination était des cas importés (60% contre 36% de cas autochtones). Les sites de contamination identifiés sur le territoire étaient localisés sur le Haut-Maroni, l'Oyapock et l'Intérieur. » Aucun patient atteint de paludisme n'a été hospitalisé au cours de ce premier trimestre.

L'an dernier, 51 accès palustres ont été recensés en Guyane, soit 64 % de moins qu'en 2021. Un cas groupé avait été identifié début octobre et signalé à l'ARS. Il comprenait trois personnes contaminées la même semaine, dans un écart de Maripasoula. L'âge moyen des accès recensés était de 25 ans ; les 5-9 ans (20 %) et les 15-19 (16 %) étant les classes d'âge les plus représentées. Dix patients ont été hospitalisés ; aucun n'a développé de forme grave. Dix accès palustres (20 %) étaient dus à Plasmodium falciparum ; neuf étaient importés d'Afrique. Parmi les 41 accès palustres dus à Plasmodium vivax, 15 (37 %) étaient des reviviscences. Parmi les accès hors reviviscences, neuf étaient autochtones. Le lieu présumé de contamination était Maripasoula

(Antecume Pata et alentours) pour cinq d'entre eux ; Saint-Georges pour deux autres ; Camopi et Saül (forêt/zone d'orpaillage) pour un cas chacun.

E-Santé

■ Appel à projets Sécurité des systèmes d'information de santé



Les enjeux de la sécurité des systèmes d'information (SSI) ont pris une ampleur considérable, avec une multiplication des incidents qui affectent principalement le secteur de la santé. Aujourd'hui, la protection de ces systèmes et la gestion des crises sont devenues cruciales pour les pouvoirs publics. Face à l'escalade des cybermenaces et des vulnérabilités des systèmes d'information, souvent insuffisamment sécurisés, l'ARS Guyane lance un appel à projets destiné aux acteurs de la santé.

L'objectif est d'encourager les établissements à mettre en conformité leurs systèmes d'information et ainsi renforcer leur résilience face à ces menaces. **Cet appel à projets, ouvert jusqu'au 15 octobre**, s'adresse aux

- Etablissements sanitaires
- Etablissements médico-sociaux
- Laboratoires de biologie médicale
- Cabinets de radiologie
- Pharmacies
- Structures d'exercice coordonné (MSP, ESP, CPTS, cabinets regroupant plusieurs professionnels de santé)
- Réseaux de santé

■ Consulter le cahier des charges et déposer son projet [ICI](#).

■ Ségur numérique : de nouveaux délais pour finaliser la mise à jour logicielle



Le **septième comité de suivi du Ségur numérique** s'est tenu mercredi. Au cours du mois dernier, plus de 10 millions de documents de santé ont été envoyés aux patients par des professionnels de santé via Mon Espace santé, au niveau national. Plusieurs mesures ont été annoncées. Les fournisseurs n'ayant pas encore livré doivent :

- Confirmer avec leur client une date ferme de finalisation : dès fin avril pour l'hôpital, la biologie et la radiologie, et à mi-juin pour la médecine de ville et la pharmacie ;
- Finaliser la prestation Ségur au plus tard le 20 septembre.

Les vérifications par les établissements et professionnels de santé peuvent se poursuivre au-delà. Dans tous les cas, **les demandes de solde doivent être déposées au plus tard le 14 décembre à 9 heures** (heure de Guyane).

Au cours de ce comité de suivi, « une attention particulière a été apportée à la situation de la médecine de ville, où les remontées des professionnels témoignent d'une certaine insatisfaction vis-à-vis des logiciels Ségur déployés et l'alimentation de Mon espace santé est encore trop faible dans ce secteur, souligne l'Agence du numérique en santé (...) Le plan d'actions de résolution de court terme a été présenté, avec la révision encadrée des procédures de qualification de l'INS (identifiant national de santé) adaptés aux pratiques pour les médecins libéraux, et l'amélioration rapide des logiciels déployés. Les éditeurs de logiciels de gestion de cabinet se sont ainsi engagés à déployer des versions stabilisées et améliorées de leurs logiciels Ségur au plus vite, et dès le mois de mai pour certains. »

Offres d'emploi

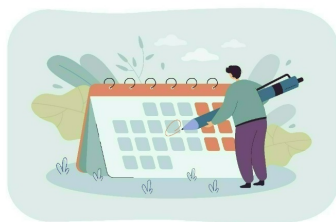


■ Le Chog recrute

- Un **médecin généraliste** pour son Cegidd. Fiche de poste et candidature. <https://chog.fr/emploi-medecin-generaliste/7/7/50>
- Un **manipulateur en électrocardiologie**. Fiche de poste et candidature. <https://chog.fr/emploi-manip-electrocardiologie/7/7/51>
- Un **manipulateur en radiologie**. Fiche de poste et candidature. <https://chog.fr/emploi-manip-radio/7/7/39>

Pour consulter les offres d'emploi du centre hospitalier de l'Ouest guyanais : <https://chog.fr/Offres->

Agenda



Demain

► **Café pour tous** : scolarité et handicap, quelles démarches. Organisé par Atipa Autisme, de 9 heures à 12 heures, dans ses locaux, à Cayenne. S'inscrire [ICI](#).

► **Ophtabus** : dépistage des maladies de la vision gratuit et accessible à tous, de 8 heures à 16 heures, place de la Mairie, à Iracoubo.

► **« Fo Zot Savé »** : Pierre-Olivier Albano, docteur en pharmacie, répondra aux questions de Fabien Sublet sur les palmiers de Guyane, leurs propriétés alimentaires et pharmacologiques, à 9 heures sur Guyane la 1ère.

Lundi

► **Retrouvez Yana Santé**, l'émission de santé présentée par Awatef Argoubi, en partenariat avec la Lettre pro, à 19 heures sur [Facebook](#) et sur la chaîne [Youtube](#) de l'émission.

Mardi 11 avril

► **Atelier** de présentation d'outils et de techniques de prévention des addictions, à destination des professionnels et bénévoles intervenant dans le champ de l'éducation et la promotion de la santé, organisé par Guyane promo santé. Inscriptions avant le 7 avril en suivant ce lien. <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSddwJ3mUJxyOj7s13ALyIX2lxYXf2k9rbDH5WFKY-hD2bxA/viewform>

Jeudi 13 et vendredi 14 avril

► **Séminaire de restitution et d'échange intermédiaire** sur la construction du projet médico-soignant du futur CHRU. Le lieu et l'ordre du jour vous seront communiqués prochainement.

Jeudi 20 avril

► Conférence sur l'oncosexualité, organisée par OncoGuyane, de 8 heures à 18 heures, au Royal Amazonia, à Cayenne. Inscriptions : 05 94 27 16 04 ou onco973@orange.fr

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)